



Congrès régional de Centre Val de Loire

problématique(s) Secteur Pédagogique et Vie Scolaire

Quelles évolutions pour les structures, les formations et diplôme de l'EA ?

Mandat régional :

1. L'enseignement supérieur court et les classes préparatoires, quelles évolutions dans l'enseignement agricole ?

Fragilité des BTSA (avec baisse des effectifs dans voie initiale scolaire), notamment avec l'apparition des BUT 3 ans.

- ⇒ **Nécessité de renforcer l'offre des Licences Professionnelles et donc de proposer dans NOS établissements, des Licences Pro qui offrirait une continuité à NOS BTSA**, avec une vraie concertation sur le contenu pédagogique et professionnel de cette 3^{ème} année. Nous avons de fait les « ressources » humaines (enseignant.es qualifié.es, un réseau de professionnel.les...) et matérielles (des laboratoires, des exploitations agricoles, des plateaux techniques, des ateliers...) pour les mettre en place.

Devenir des Classes Préparatoires ATS Bio, BCPST... suite aux évolutions de mode de recrutement des écoles véto et agro.

- ⇒ **Nécessité de mettre en place des quotas dans le recrutement dans les écoles véto et agro donnant donc des places aux étudiant.es sortant de nos classes prépa ATS bio, BCPST..., mais également pour nos élèves issues de nos formations agricoles (STAV, filière générale spécialité Biologie-Ecologie) dans leur prépa intégrée.** Ces écoles véto et agro sont sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture ainsi que nos formations. Il doit donc être donné une priorité aux élèves et étudiant.es issus de l'enseignement agricole.

2. Reconnaître que l'EA accueille également des publics en difficulté... et lui donner les moyens pour le faire mieux

- Permettre à l'Enseignement Agricole d'ouvrir des dispositifs de type ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire) pour les élèves en situation de handicap susceptibles d'en bénéficier ;
- Permettre à ces classes de collège en lycée agricole d'émarger au réseau d'éducation prioritaire, idem pour nos classes de CAP (en revenant sur les décisions de 2020 ayant consisté à évincer les lycées de ces réseaux de type REP+) ;
- Revoir les moyens alloués aux classes de 4^{ème} et 3^{ème} dans nos établissements agricoles avec des effectifs limités pour permettre un vrai accompagnement d'élèves en difficulté ;
- Mettre en place des formations et un accompagnement spécifiques pour les enseignant.es intervenant dans ces classes (4^{ème}, 3^{ème}, CAP) ;
- Redéployer des classes de 4^{ème} et 3^{ème} dans l'ensemble des lycées agricoles publics, en redonnant notamment aux classes de 3^{ème} leur place pleine et entière dans le recrutement des futur.es agriculteurs.trices.